

PROPOSITION D'OFFRE DE TEST D'ETE 2019

Ce document est confidentiel et est adressé uniquement à ces destinataires.

Kora's Formation est une association à but non lucratif qui accueille les jeunes talents dans un cadre familial à dimension humaine en vue de leur permettre de poursuivre leurs études tout en pratiquant leur sport favori.

Le programme d'été de cette année consiste à poursuivre la collaboration déjà entamée avec un club de Ligue 1 et Ligue 2 Turc dont nous taillons le nom pour le moment pour des raisons confidentielles. Ledit programme aura lieu à partir du **mercredi 19 juin 2019 en Turquie**, cependant il y a des préalables et des conditions pour la faisabilité qui sont établis comme suit :

Conditions de participation

1. L'enfant doit être né entre 1999 et 2003 et être muni d'un passeport valide avec deux (2) photos d'identité numérique en couleur
2. L'enfant, s'il est mineur, doit disposer d'une autorisation parentale dont le modèle est à retirer auprès de Kora's Formation au moment de l'inscription

Modalités de participation

1. Le montant de la participation s'élève à deux millions cinq cent mille francs CFA (2.500.000 FCFA) qui prennent en charge les frais suivants :
 - a. La licence du joueur si le joueur n'est pas déjà titulaire d'une licence dans un autre club
 - b. Visites médicales :
 - Visite médicale
 - Fiche sanitaire
 - Carnet de vaccination
 - c. Copies en couleurs conformes légalisées à la police ou à la gendarmerie de la pièce nationale d'identité du père et de la mère ou du tuteur légal
 - d. Décharge de responsabilité (formulaire disponible auprès de Kora's)
 - e. Frais de préparation individuelle (séances d'entraînement techniques, tactiques, physiques et psychologiques) de l'enfant pendant trois semaines pour augmenter ses performances de réussite au test.
 - f. Frais de prise en charge de l'enfant à partir du moment où les classes vaqueront jusqu'au jour du voyage
 - g. Frais de prise en charge de l'enfant pendant tout le séjour en Turquie (hébergement, nourriture, transports, etc.)
 - h. Frais de voyage : assurance, invitation, attestation de billet, frais de visa, frais administratifs, transport, divers ...)
 - i. Billet d'avion Sénégal-Turquie-Sénégal (jour de départ le 19 juin, jour de retour le 26 juin)
 - j. Honoraires des encadreurs-préparateurs
 - k. Honoraires du personnel d'appui
2. Le dépôt du montant de la participation est comme suit :
 - a. Pour amorcer la procédure, un montant de 250.000 FCFA est versé en espèces au siège de Kora's Formation au plus tard le 20 mai 2019. Un reçu vous sera délivré ensuite, ainsi, la réception de l'invitation officielle est prévue au plus tard cinq (5) jours après. Ce montant servira à couvrir toutes les dépenses liées à l'activité jusqu'à l'obtention du visa. Le délai

prévu pour réaliser cette première étape est de deux semaines après le lancement de la procédure

- b. Le solde restant qui s'élève à 2.250.000 FCFA est à verser intégralement dans le compte bancaire de Kora's Formation au plus tard trois (3) jours après la délivrance du visa

3. Si l'ambassade accorde le visa et que le solde restant est versé :

- a. La procédure se poursuit sans heurt jusqu'à la fin du séjour
- b. Si l'enfant est sélectionné après les tests, Kora's Formation est seul habilité à représenter ce dernier et à négocier les conditions du transfert et au minimum, les faveurs suivantes sont garanties à l'enfant :
 - Intégration dans un club de Ligue 1 ou Ligue 2 selon le niveau (dans l'équipe A ou dans la réserve selon le niveau)
 - Un salaire à négocier
 - Des primes de match
 - Prise en charge de l'hébergement et de la nourriture

Remarque : l'enfant étant un produit de Kora's et son suivi assuré par ce dernier également, les montants de tous les transferts dans son intégralité, du début jusqu'à la fin de carrière de l'enfant reviennent de droit à Kora's Formation.

- c. Si l'enfant n'est pas sélectionné après les tests, Kora's Formation a la possibilité de trouver un club de niveau CFA pour l'enfant en vue de relever ses performances, qui lui garantira les faveurs suivantes :
 - Participation aux compétitions ou tournois nationaux
 - Prise en charge de l'hébergement et de la nourriture
 - Des primes de match

Remarque : une fois l'arrivée en Turquie, si l'enfant échoue aux tests et que le parent ne souhaite pas son intégration dans un club CFA, le parent, selon sa convenance, est libre également de trouver d'autres possibilités pour son enfant sur place ou de lui demander de rentrer dans son pays d'origine. La Turquie ne rapatrie pas ses hôtes (décision à déterminer au moment de l'inscription).

1. Si l'ambassade accorde le visa et que le solde restant n'est pas versé dans les trois jours suivants:

- a. Le parent est seul à assumer les responsabilités de ses actes
- b. Kora's essaiera de poursuivre tant bien que mal la procédure dans les limites de ses possibilités
- c. Si Kora's juge que la situation perdure ou retarde la procédure jusqu'à créer des risques, la structure se réserve d'arrêter la procédure sans suite, les frais engagés ne sont pas remboursés et l'enfant rejoint sa famille immédiatement

2. Si l'ambassade n'accorde pas le visa pour une raison ou une autre (dépendant des antécédents de l'enfant ou d'un vice de procédure) :

- a. La procédure s'arrête immédiatement sans suite
- b. Les frais engagés ne sont pas remboursés
- c. Le solde restant (2.250.000 FCFA) ne sera pas versé
- d. L'enfant rejoint sa famille immédiatement

Remarque : il est peu probable que le visa soit refusé dans ce cas de figure, car dans cette procédure, c'est le club qui invite qui sera chargé de gérer les visas avec l'ambassade de la Turquie au Sénégal. Et Kora's pourra déposer les dossiers uniquement sur instruction de l'ambassade.

Kora's reste disponible pour toute information complémentaire.

La Direction



CENTRE SPORTIF
BABACAR GUEYE
DE SUD FOIRE
Tél: 77 650 41 83 - 77 065 19 47
77 574 28 70

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller flourish.